

# Aubagne : le service public reprend la gestion de l'eau

## AUBAGNE

### Depuis mardi "l'Eau des collines" gère et remplace en partie la SEM

■ Depuis trois jours, l'eau qui coule de votre robinet a changé... de gestionnaire.

L.P.

Alors, cette eau qui coule depuis votre robinet, a-t-elle changé depuis ce mardi 1er juillet ? Certainement pas et pourtant sa gestion vient de changer. C'est en effet la société publique locale (SPL) dénommée "l'Eau des Collines", créée en décembre 2012 par l'ancienne majorité de l'Agglo, qui reprend notamment la gestion du service d'assainissement délégué par le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Pour l'usager la qualité de l'eau reste la même. Ce qui a changé depuis mardi c'est la gestion directe des compteurs, la facturation, les visites auprès des habitants. D'ailleurs, dans le courant de ce mois, chaque citoyen concerné recevra une plaquette explicative. Cette modification qualifiée "*d'historique*" par certains, puisque depuis des décennies c'était la SEM qui avait la charge de gérer l'eau sur Aubagne, fut l'une des priorités de l'ancienne majorité de l'Agglo. Elle souhaitait davantage maîtriser ce bien commun à tous.

La fin de cette concession avec la Société des Eaux de Marseille terminée, c'est donc l'Agglo qui assure la fourniture de l'eau par le biais de cette SPL (société publique locale). Pour Magali Giovannangeli, ex-présidente (PC) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, qui s'est exprimée lundi soir lors du conseil communautaire, "*cette SPL est importante. Il faudra maintenant continuer à tenir tête à MPM car on apprend que le m3 d'au brute passe de 0,36 à 0,57 €, surtout qu'on est dans un cadre de future métropolisation*". Une recommandation que n'a pas vraiment apprécié le maire d'Aubagne (lire ci-dessous).

Concrètement, pendant deux ans, la structure "l'Eau des Collines" va travailler en collaboration avec la SEM pour petit à petit acquérir les informations et le savoir-faire sur les ouvrages, l'exploitation afin de maîtriser à l'issue de cette période, l'ensemble du processus.

Mais ce passage en gestion publique ne fait pas que des heureux. Du côté de Marseille Provence Métropole on estime à 35 M€ le coût de la rétrocession des biens gérés jusqu'à alors dans le cadre d'une délégation de service public par la Sem. Le différend se réglera devant le tribunal administratif. Pour l'heure, alors que ses finances sont tendues, l'Agglo a négocié avec MPM : elle versera près de 400 000 € par an...

Mais au-delà de ce différend entre deux collectivités territoriales et la délibération technique votée lundi soir (1,55 M€ versés pour la réalisation des missions de "L'eau des Collines"), les usagers veulent surtout connaître leur intérêt (notamment pécunier) dans ce changement. Première réponse concrète lors de la communication de la SPL que vous recevez dans vos boîtes aux lettres d'ici quelques jours.

Éric Espanet